

NOTICE ENVIRONNEMENTALE

PROJET

Nature du projet Ombrières photovoltaïques

Maître d'ouvrage URBASOLAR

Emprise au sol : Permis de construire
environ 8950 m²
Réglementation applicable au projet Examen au cas par cas ¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Objectifs de la notice :

- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

LOCALISATION

Département Bouches du Rhône (13)

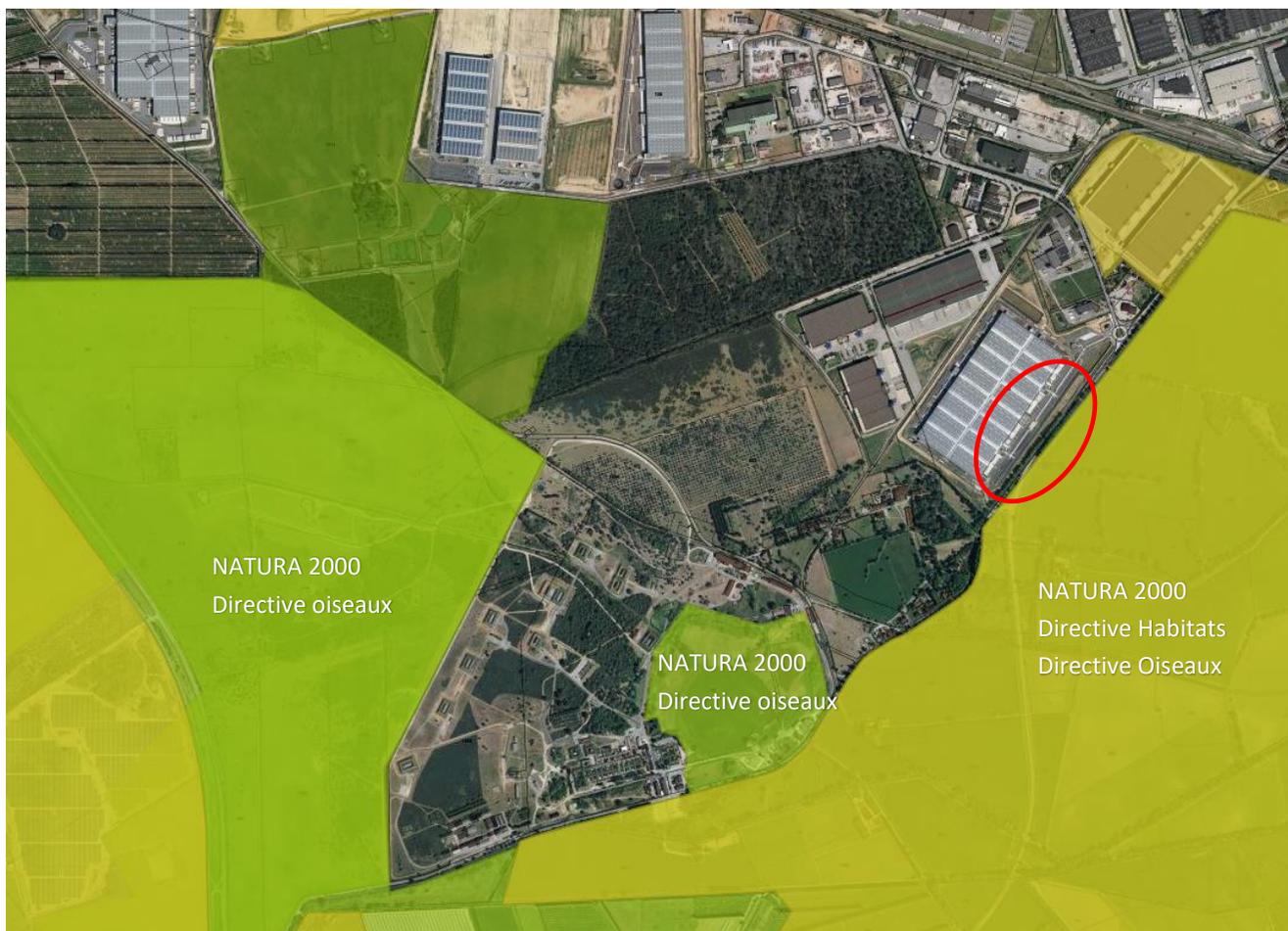
Commune Saint Martin de Crau (13310)

Adresse ZI Bois de Leuze, 1 avenue pierre et marie Curie

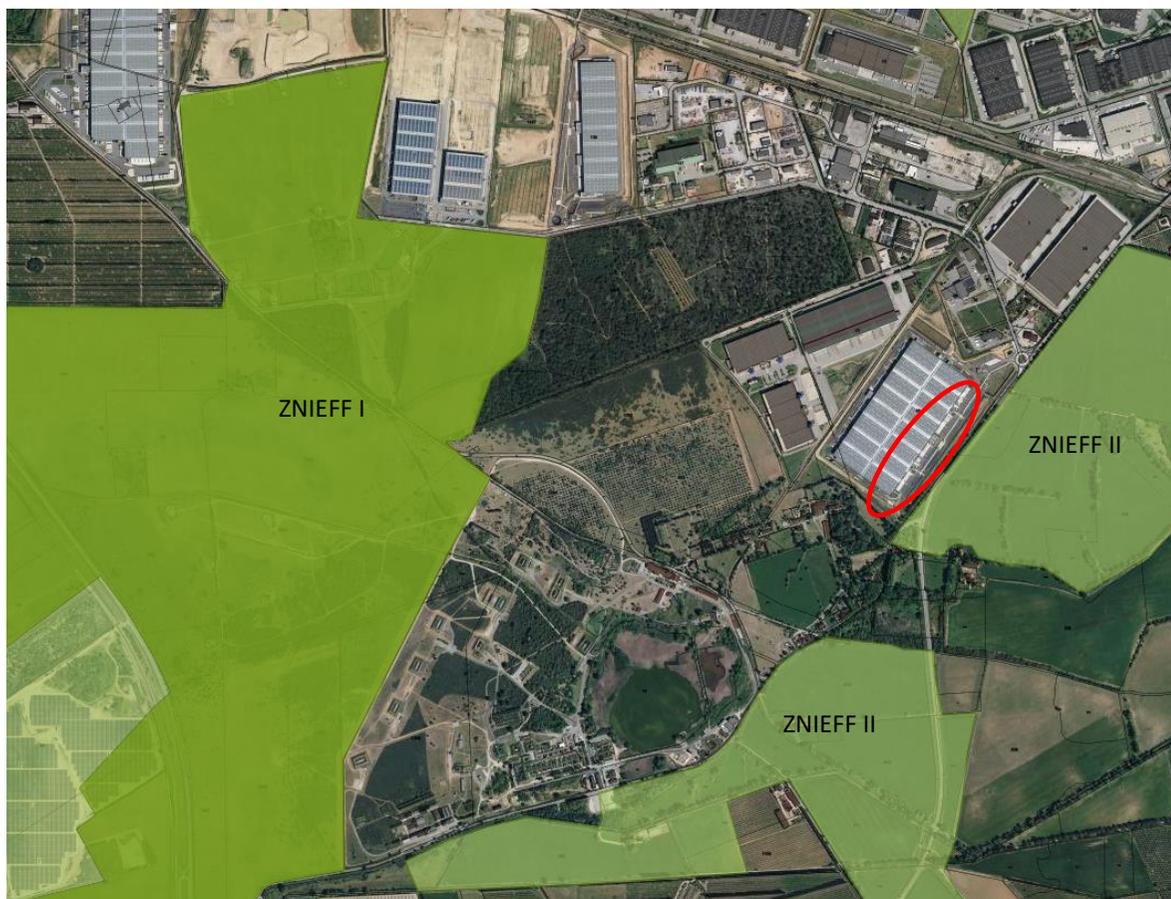
Situation Zone industrielle



Carte 1 : Localisation générale du projet



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
NATURA 2000	<p>Le site le plus proche est situé à proximité du de la zone projet, la RD 24 marquant la limite.</p> <p>Directive Habitat: FR 9301595 Crau</p> <p>Directive Oiseaux : FR9310064 -Crau</p> <p>.</p>	<p>La zone projet ne concerne que la partie aménagée de la plateforme logistique</p>	<p>Prise en compte des enjeux environnementaux en phase chantier.</p> <p>Afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. L'éclairage nocturne sera situé en sous face des ombrières et sera donc orienté vers le sol permettant ainsi de minimiser la diffusion de la lumière.</p>



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 300 m (zones naturelles) ZNIEFF 2 : Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
Parc National /PNR/ Réserve Naturelle	Projet situé hors du périmètre	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
FAUNE / FLORE			
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine et industrielle fortement anthropisée,	Eviter la mortalité d'espèces faunistiques protégées	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune



Source : Extrait du plan de zonage PLU – Saint Martin de Crau

Synthèse : Milieu humain

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Document d'urbanisme	PLU approuvé Le site se trouve en zone UE	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisée sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	Pas de servitudes identifiées sur la zone projet	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>
Usages – Activités Economiques - Réseaux			
Industrie	Le projet est situé dans sur le parking de la plateforme logistique DISTRIMAG Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte dans la conception du projet.	Participer à la politique de développement durable engagée par la commune et mise en place au sein de la société DISTRIMAG.	Pas de préconisations particulières
Réseaux	RD 24 à proximité du site. Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>

Synthèse : Risques Naturels et technologiques

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Risques naturels	<u>Retrait-gonflement des argiles</u> Commune concernée par ce risque.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Risque d'Inondation</u> La parcelle de projet est hors zone inondable.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
Risques Technologiques	<u>Transport de matières dangereuses</u> Projet non concerné par le risque de transport de matières dangereuses	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	Le site est situé dans le périmètre Z5 du PPRT ERP,	Prise en compte Risque	la réglementation applicable au projet sera prise en compte dans sa conception.





3. PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BÂTI

☐ Limiter l'étalement urbain en contenant l'enveloppe urbaine

Préserver l'ensemble des espaces naturels et agricoles, réservoirs de biodiversité, qui représentent une richesse écologique faunistique et/ou floristique :

☐ Sites Natura 2000

▨ Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau

▨ Parc Naturel Régional des Alpilles

Préserver les trames vertes et bleues :

➡ Corridors écologiques terrestres (haies, ripisylves, cordons boisés...)

— Ouvrages gérés ayant une fonctionnalité écologique ou paysagère (canaux et fossés d'irrigation)

Sauvegarder et valoriser les structures paysagères remarquables et les éléments de petit patrimoine bâti et historique :

☐ Site inscrit de la chaîne des Alpilles

● Etangs et marais

— Alignements d'arbres

● Arbres remarquables

● Patrimoine vernaculaire, mas, bergeries

☐ Préserver les perspectives visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants (massif des Alpilles, bois de Chambremont et de Santa Fé)

○ Permettre la réhabilitation des mas présentant un intérêt architectural et patrimonial

☐ Interdire toute nouvelle occupation du sol et toute extension des bâtis existants sauf celles exclusivement liées aux activités agricoles au sein des paysages naturels remarquables (Directive Paysagère des Alpilles)

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Paysage			
Paysage Perçu	Le projet est situé sur le parking artificialisé du site DISTRIMAG.	Veiller à la qualité environnementale	Pas de préconisations particulières
Paysage vécu	L'alignement d'arbres présent le long de la RD 24 permet de minimiser les co-visibilités depuis les points environnants	Limitier les co-visibilités	Projet inséré dans un paysage industriel Impact minime
PATRIMOINE			
Périmètres (sites classés et inscrits)	Aucun site identifié dans un rayon de 3 km	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
Architecture	Le site n'est pas situé dans le périmètre des 500 m d'un monument historique classé.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières

		Commentaires	Sensibilité
MILIEU NATUREL	Eau	Le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures de gestions des eaux pluviales prévue dans le cadre du réaménagement du parking.	0
	Zones protégées	Le site est situé à proximité de zones N2000 et ZNIEFF. Le projet concerne que la partie aménagée de la plateforme logistique. Les enjeux environnementaux seront pris en compte à chaque phase du projet notamment en phase construction.	2
	Faune/flore	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune. Les éclairages seront en sous face et orientés vers le sol. Cel permet également de limiter la diffusion lumineuse.	1
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone industrielle de la Leuze.	0
	Risques Naturels	Le projet est situé en zone Z5 du PPRT EPS. La réglementation applicable au projet sera prise en compte pour sa conception.	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet consiste en la mise en place d'ombrières sur un parking existant		
	Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Le projet ne se situe pas dans le périmètre des 500 m d'un Monument historique	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	PLU Zone Urbanisée, le règlement permet la construction d'ombrières photovoltaïques	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.	0